Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie

Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse

Band: 94 (1985)

Heft: 9

Rubrik: Les vingt ans de l'Institut Henry-Dunant

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JUBILÉ

Béatrice Wyssa

«Il faut agir en hommes de pensée et penser en hommes d'action» (Bergson)

Ainsi Pictet conclut-il l'introduction au Commentaire des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Ce préliminaire souligne une seule et même idée-maîtresse: la Croix-Rouge est à la fois action pensée et pensée en action. Leur complémentarité est de règle absolue, à défaut de quoi l'organisation ne tarderait pas à courir au désastre.

Et de mettre en garde:

«L'œuvre de la Croix-Rouge est née d'un haut idéal, elle va sans cesse y puiser une vie nouvelle. Mais comme elle est faite surtout d'actions pratiques, souvent improvisées, le risque est grand que, dans la hâte du geste secourable et malgré la pureté de l'intention, l'on s'écarte des lignes directrices et que l'unité de pensée vienne à manquer.»

Préoccupation récente si l'on en croit les faits puisqu' avant 1921, aucun texte à caractère doctrinal ne soutenait l'action de la Croix-Rouge. Seule une philosophie spontanée et innée d'entraide, qui trouvait sa source dans le souvenir de Solférino, animait ceux qui servaient l'organisation.

Ce n'est donc qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale que se fit plus pressant le besoin d'un guide d'action humanitaire. On rédigea alors une première version des principes. Mais, manquant de force en divers points, ils furent remaniés et approuvés lors de la XX° Conférence internationale de la Croix-Rouge à Vienne en 1965.

L'organisation de la Croix-Rouge reposait enfin sur une assise doctrinale claire, qui, par sa justesse, fut largement reconnue comme exprimant le dénominateur commun de la pensée humanitaire universelle

Un lieu où penser la Croix-Rouge

Toutefois, bien qu'universels et atemporels, les principes ne garantissent pas, telle une formule magique, la bonne marche de l'organisation. Comme toute émanation humaine, les principes dépendent étroitement du destin des valeurs de nos sociétés.

Le lot des deux précédentes

Les vingt ans de l'Institut Henry-Dunant

L'année 1965 ne manquera pas de faire date dans l'histoire de la Croix-Rouge. Année-charnière marquée par l'effort capital d'élaborer une pensée Croix-Rouge qui soutienne l'action humanitaire, et le besoin de développer le patrimoine spirituel de l'organisation, elle a vu l'adoption, à quelques mois près, de sept principes fondamentaux et d'un Institut ou Académie Croix-Rouge. Aujourd'hui, l'Institut Henry-Dunant et les principes fondamentaux de la Croix-Rouge ont vingt ans d'âge.



L'Institut Henry-Dunant est établi depuis 1974 à la Villa Mon Repos, au bord du lac Léman, à Genève.

décennies a été, sans aucun doute, une extrême mouvance de ces valeurs. Des transformations multiples et profondes de la société, se succédant à un rythme accéléré, ont été cause que les structures fondamentales de l'institution et la division des tâches, concues d'après des critères correspondant aux caractères de la société internationale de l'époque, n'étaient plus adaptées. Le déphasage était parfois tel qu'il menaça de mettre l'organisation de la Croix-Rouge en crise.

S'ajoutant à ce vaste chambardement international, la pression croissante et la cadence accélérée des événements laissaient à ceux qui menaient l'organisation toujours moins de temps pour la réflexion.

C'est à cette époque qu'on ressentit l'impérieuse nécessité de fonder un centre de réflexion permanent de la Croix-Rouge.

Le 100° anniversaire de la Croix-Rouge fournit prétexte à cette fondation. Le professeur A. von Albertini, qui en fut l'un des principaux instigateurs, imaginait une Académie de la Croix-Rouge. Il existe bien des

académies d'art, de sciences, qui ont pour mission de développer, d'enrichir une matière et d'en garantir l'authenticité. Pourquoi alors, La Croix-Rouge n'aurait-elle pas sa propre académie? D'autant plus que le mouvement avait connu un tel essor, s'était développé dans des domaines si divers, qu'on jugea temps de consacrer un lieu de rencontres et de réflexion sur la Croix-Rouge.

En d'autres termes, il devenait urgent de pouvoir penser la Croix-Rouge dans son évolution et dans son étendue, dans le temps et dans l'espace.

Tour à tour, au gré des impératifs et des intérêts de ceux qui y travaillèrent, l'Institut s'enrichit des recherches historiques que Pierre Boissier mena sur Henry Dunant, d'études sur l'évolution du CICR et

relatives à sa doctrine, de travaux d'importance capitale sur le droit humanitaire. Intérêts aussi multidisciplinaires que les tâches menées par la Croix-Rouge.

Centre de recherche, de réflexion et de formation l'Institut est aussi une vaste entreprise de rayonnement et de diffusion.

Une fenêtre sur le monde

Jacques Meurant dirige l'Institut Henry-Dunant depuis sept ans, succédant à Jean Pictet. Nous lui avons demandé quel rôle l'Institut remplissait dans le monde de la Croix-Rouge.

«Nous avons la chance, à l'Institut, d'être déchargés de la pression du quotidien, du harcèlement des urgences. A la Ligue, au CICR et dans les Sociétés nationales, le temps et le recul manquent souvent pour percevoir les problèmes du monde contemporain.

Nous sommes là pour ouvrir ces portes: la violence qui s'affiche sous les formes les plus diverses, les conflits qui ne se déclarent plus ouvertement et misent sur le flou, les Conventions de Genève trop souvent bafouées, la Croix-Rouge servant d'alibi à un trop grand nombre de pays; la liste des exemples est loin d'être close. La Croix-Rouge ne peut pas passer à côté de ces graves problèmes, auquel cas elle risquerait de perdre toute crédibilité.

Ce rôle d'observateur prend place dans la raison d'être principale de l'Institut Henry-Dunant: développer la Croix-Rouge dans le monde. Nos principaux moyens pour atteindre ce but sont la formation, la recherche et les publications.

Nous contribuons à la for-

L'Institut Henry-Dunant est une association fondée à Genève le 5 novembre 1965 par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge

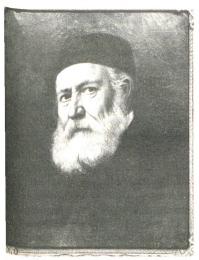
L'Institut a pour but de mettre à disposition des membres de l'association un instrument d'études et de recherches, de formation et d'enseignement, dans toutes les branches d'activité de la Croix-Rouge et de contribuer ainsi à renforcer l'unité et l'universalité de la Croix-Rouge.

Par son action, l'Institut Henry-Dunant contribue au développement de la Croix-Rouge dans le monde.



mation générale des cadres et volontaires des Sociétés nationales de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le rôle de l'organisation, ses activités de protection et d'assistance et sur le droit international humanitaire. Les séminaires ont lieu à Genève ou au pays même. Expériences souvent gratifiantes, du fait que, dans chaque société, les problèmes sont liés à des facteurs typiquement régionaux. La Croix-Rouge doit être pensée africaine, asiatique ou européenne.

La seconde tâche qui mobilise une grande partie de nos



Ce portrait d'Henry Dunant est une des pièces du Musée qu'abrite l'Institut Henry-Dunant. C'est là aussi que se trouvent les quatre diagrammes symboliques chronologiques peints par Dunant, ainsi que des gravures d'époque – les batail-les de Solférino, Magenta et Montebello – des objets ayant appartenu au fondateur de la Croix-Rouge, des écrits de sa main et de nombreuses pièces de collection

efforts est la promotion des idéaux de la Croix-Rouge dans le but de les faire toujours mieux respecter. L'Institut Henry-Dunant mène lui-même ou favorise des recherches sur les principes et idéaux de la Croix-Rouge, sur le droit humanitaire, ainsi que sur des problèmes de caractère humanitaire liés aux activités de la Croix-Rouge. Elle édite cinq collections comptant jusqu'à présent une septantaine d'ouvrages. Finalement, il œuvre à la diffusion du message dans les cercles journalistiques, académiques, gouvernementaux et diplomatiques.

Pour tous renseignements concernant les programmes de formation et d'enseignement, s'adresser à Institut Henry-Dunant 114, rue de Lausanne 1202 Genève 022315310-18

Un humanitarisme qui se cherche encore

Lorsqu'on créa l'Institut Henry-Dunant, le CICR, la Lique et la Croix-Rouge suisse qui financèrent sa création, attribuèrent à l'Académie une lourde charge: assurer la cohésion des diverses institutions Croix-Rouge (à savoir le CICR, la Ligue et la Croix-Rouge internationale). Par sa position d'observateur, l'Institut bénéficie d'une vue d'ensemble du mouvement qui échappe souvent aux diverses institutions. Il pourrait alors tâcher de l'orienter et de l'aider à évoluer tout en lui rappelant la permanence de son idéal.

En effet, le mouvement est confronté à des sollicitations toujours plus nombreuses et toujours plus diverses. Par exemple, dans certains pays, on presse les Sociétés nationales de lutter contre la pollul'environnement: de certes, elles peuvent contribuer par des actions ponctuelles à la protection de l'environnement mais raisonnablement; elles doivent s'interdire de se lancer dans des entreprises qui dépassent leurs moyens, tant techniques que financiers. De même la Croix-Rouge ne peut s'associer à des campagnes, souvent généreuses, de lutte contre certains fléaux sociaux sans risquer d'enfreindre ses Principes fondamentaux. Quant au CICR, il se voit parfois impliqué dans des débats fortement politisés. Il y a vingt ans, on n'aurait jamais imaginé que le CICR se mêlerait de droits de l'homme. A l'ONU d'en débattre!

La question est de savoir: «Jusqu'où la Croix-Rouge peut-elle aller trop loin?» Une évolution est nécessaire. Mais ne tend-on pas parfois à s'éparpiller dans des domaines toujours nouveaux? La Croix-Rouge doit aussi savoir limiter ses ardeurs. Car, après tout, c'est dans ses limites qu'elle trouve sa force.

Ce que valent ses valeurs

On peut aussi se demander,

poursuit Jacques Meurant, si l'idéal de la Croix-Rouge contenu dans les Principes fondamentaux répond toujours aux exigences de notre monde.

À une époque où l'action signifie engagement condamnation sans appel, la Croix-Rouge se voit reprocher sa neutralité et sa discrétion. Attaque qui ne date pas d'aujourd'hui, d'ailleurs. Max Huber, déjà, avait prévenu contre les risques d'engagement et d'engrenage politique qu'entraînerait une trop vaste interprétation du principe d'huma-

Sans pour autant ignorer les transgressions commises par notre monde. la Croix-Rouge a choisi de se fixer des limites: elle défendra la victime. Et quand elle condamne, c'est l'agression qu'elle vise, non l'agresseur; le général plutôt que le particulier.

Le prix à payer est-il si élevé? N'oublions pas que le CICR fait bien souvent ce que personne d'autre ne peut faire, dans l'avenir et auxquelles l'Institut entend contribuer.

Le défi

L'humanitarisme moderne se cherche encore, certes. Mais ces transformations, aussi profondes soient-elles, ne remettent pas fondamentalement en cause la valeur de ses idéaux et de ses principes. Ceux-ci portent en eux des valeurs trop vraies pour être sensibles à ces fluctuations.

Le mouvement doit poursuivre son action dans la voie qu'il s'est tracée depuis plus de cent vingt ans, en priorité la protection des victimes quelles qu'elles soient. Mais il y a plus; les problèmes humanitaires sont d'une telle ampleur et d'une telle complexité qu'il ne suffit plus de lutter contre les effets des guerres ou des catastrophes naturelles; il convient de jouer de plus en plus la carte de la prévention, ce qui signifie contribuer à lutter contre la violence sous toutes ses

PUBLICATIONS

L'Institut Henry-Dunant a publié pendant ces vingt années quelque 70 ouvrages répartis dans cinq collections:

Collection scientifique, qui publie des ouvrages relatifs à la science, au droit, à l'histoire, à la sociologie (12 ouvrages).

Collection «Teneat Lex Gladium», recueils de cours et conférences, études spécifiques sur le droit des conflits armés (9 volumes).

Collection de l'Institut Henry-Dunant, qui fournit aux membres de la Croix-Rouge et au grand public, des textes d'intérêt général relatifs à l'histoire, à l'action et à l'idéal du mouvement (15 vo-

Collection Etudes et Perspectives, ouverte aux chercheurs qui désirent aborder des sujets nouveaux ou ouvrir des perspectives nouvelles aux champs d'activité humanitaires (17 volumes).

Documents de travail et de références (17 ouvrages).

se rend là où personne ne peut pénétrer.

D'autres notions ont également connu une évolution. L'aide au développement, par exemple, ne repose plus sur la relation à sens unique qu'instaurait le plus fort avec un plus faible. Une conception plus juste, plus constructive s'est développée qui repose sur l'idée que l'aide ne peut se faire que de l'intérieur, qu'avec la participation de celui qu'on aide. Nécessité ressentie de créer une morale internationale selon laquelle les relations entre Etats s'établiraient dans un esprit de compréhension et de solidarité.

Telles sont les tâches auxquelles le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devra se consacrer

formes, lutter pour le développement, socio-économique et moral: il faut promouvoir la paix et l'humanité en ranimant les valeurs de justice, de solidarité, d'égalité et de liberté; il faut convaincre les Etats que finalement «l'humain, c'est payant» et pour cela il faut se mobiliser pour diffuser sans relâche les principes du droit humanitaire et les principes de la Croix-Rouge.

Le défi lancé à l'humanitarisme moderne, c'est de réagir contre l'inversion des valeurs en sauvegardant coûte que coûte le patrimoine moral de l'humanité».